

Envoyé en préfecture le 18/09/2024

Reçu en préfecture le 18/09/2024

Publié le 19/09/2024



ID : 066-216602136-20240917-DELIB202423-DE

2024/426

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



ville de  
**Toulouges.**  
*parc à travers*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2024/09/23

### SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre et le seize septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 9/09/2024	<b>Présents :</b> Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Serge CIVIL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Rudy KLEIN, Michel PLAZA, Patrick LANNES
Nombre de conseillers :	
En exercice : 27	
Présents : 15	<b>Absents excusés ayant donné procuration :</b> Christine MALET procuration à Laurent LOPEZ, Pascale MICHEL procuration à Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL procuration à Nicolas BARTHE, Sandrine RABASSE procuration à Eric BOSQUE, Franck DE LA LLAVE procuration à Rudy KLEIN, Bernard PAGES procuration à Michel PLAZE, Isabelle OSTERSTOCK procuration à Eric GARAVINI, Fabrice SCHORDING procuration à Patrice PASTOU
Votants : 23	<b>Absents excusés :</b> Florian GUZDEK <b>Absents :</b> Jean-Charles FESQUET, Martial MIR, Fabien BATLLE <b>Secrétaire de séance :</b> Thierry SEGARRA

### SAFER OCCITANIE

#### Approbation de la nouvelle convention de concours technique concernant la communication d'informations relatives au marché foncier local

Eric GARAVINI rappelle que la ville dispose, depuis le 11 juillet 2021, par le biais de l'Etablissement Public Foncier Local Perpignan Pyrénées Méditerranée, d'un accès à Vigifoncier (outil d'intelligence foncière de la Safer Occitanie).

Vigifoncier permet de prendre connaissance et de visualiser les projets de vente en temps réel (déclarations d'intention d'aliéner), ainsi que les appels à candidature en cours et les préemptions et rétrocession Safer, à l'échelle de territoire communal. Cet outil intègre également un module cadastre qui spatialise l'ensemble des informations de la base DGFIP sur les parcelles cadastrales de la ville.

Cette convention ayant été actualisée, Eric GARAVINI propose au conseil municipal d'approuver la nouvelle convention de concours technique entre la Safer Occitanie et la Ville et d'autoriser le Maire à la signer.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

2024/427

NB

**APPROUVE** la nouvelle convention de concours technique entre la Safer Occitanie et la Ville et autorise le Maire à la signer.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification  
à compter du 19/09/2024.....

Fait à Toulouges, le 17 septembre 2024

Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.  
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 19/09/2024